## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	21.03.2014	14:00	14.118	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Motion populaire - Jeunes socialistes neuchâtelois (JSN)
Contre le gaspillage alimentaire dans le canton de Neuchâtel  Titre:
Contenu:
Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, les citoyennes et les citoyens soussignés, avec les jeunes socialistes neuchâtelois (JSN), demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui soumettre un rapport ou un projet visant à obliger tout commerce d'alimentation de mettre à disposition des associations à vocation sociale tous les produits qui ne sont plus vendables mais encore propres à la consommation et à accentuer la prévention autour du gaspillage alimentaire, notamment dans le cadre de l'école obligatoire.
Développement (obligatoire):
A travers la planète, près d'un tiers de la nourriture produite, soit environ 1,3 milliards de tonnes, est inutilisée ou perdue chaque année, selon la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). Sur ce chiffre, environ 300 millions de tonnes représentent le gâchis d'aliments encore tout à fait propres à la consommation dans les pays industrialisés, une quantité qui suffirait à nourrir les 870 millions d'affamés dans le monde. Ce gaspillage est non seulement une aberration éthique et écologique révoltante mais également un non-sens économique et une perte d'argent tant pour les ménages que pour les entreprises et ce du début à la fin de la chaine de production. C'est une dilapidation de l'espace, de l'eau et du travail nécessaires à la production et l'acheminement de ces aliments.
Nous, jeunes socialistes neuchâtelois, n'avons pas l'arrogance de penser détenir la solution globale à ce vaste problème. Il mérite cependant que nous nous y attachions et que nous agissions dans la mesure de notre rayon d'influence, le canton de Neuchâtel. Nous proposons ainsi de rendre obligatoire pour tout commerce d'alimentation de mettre à disposition des associations à vocation sociale ou humanitaire tous les produits qui ne sont plus vendables mais encore propres à la consommation. Nous souhaitons également une plus grande prévention et information sur le sujet, surtout à l'école obligatoire. Chaque kilo de nourriture qui peut finir dans une assiette et non dans une poubelle mérite l'engagement de chacun.

L'urgence est demandée: oui non non				
Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)			
Loïc Muhlemann, Préels 23, 2036 Cormondrèche				
Autres signataires (nom, prénom)				
Motion populaire munie de 114 signatures.				
Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement	ENVOYER			